

CODE D'ETHIQUE ET DE CONDUITE DES AFFAIRES

V2 1^{er} octobre 2023

Message de la Direction Générale et Juridique

Chez Echosens, il nous tient à cœur non seulement de réussir mais de le faire de manière correcte en respectant les lois et les valeurs que nous incarnons. Ensemble, nous sommes engagés pour la santé du foie en créant des solutions et de la valeur pour nos clients, nos actionnaires et en offrant des opportunités à nos collaborateurs. Notre engagement commun à respecter les normes éthiques les plus strictes et à faire la différence de façon positive dans tout ce que nous faisons est ce qui fait d'Echosens une entreprise si distincte.

Notre engagement est d'aller au-delà de la simple conformité. Nous innovons avec intégrité en utilisant notre compréhension de la technologie et de son impact sur les femmes et les hommes pour développer des solutions inclusives, responsables et durables face aux défis commerciaux et sociétaux complexes. Pour cela, nous souhaitons apporter à nos collaborateurs les moyens de prendre les bonnes décisions, d'agir de manière responsable et de s'exprimer en pleine confiance.

Avec notre Code d'Ethique et de Conduite des Affaires, nous voulons aider nos collaborateurs à intégrer le comportement éthique dans leurs activités quotidiennes ; que ce soit entre nous, avec nos clients, nos partenaires commerciaux ou au sein de nos communautés.

Notre Code est bien plus qu'un document, c'est un reflet de la façon dont nous nous comportons, travaillons et dirigeons. C'est par lui que nous améliorons notre performance commerciale et que nous tirons parti de la réputation d'Echosens sur le marché. Les activités et les produits du Groupe Echosens ont un impact sur la santé des femmes et des hommes. C'est notamment pour cette raison que Echosens place l'éthique au cœur de son business.

Parce qu'Echosens veille au respect des traités, lois et règlements applicables tout particulièrement dans le domaine de la protection des droits humains et des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes, de l'environnement ainsi que de l'éthique ;

Parce qu'il est essentiel que ces principes soient portés par une organisation adéquate ;

Ce Code d'Ethique et de Conduite des Affaires représente **l'engagement** des dirigeants d'Echosens à en respecter les termes ainsi qu'à en garantir l'application et le respect. Il s'applique à tous les collaborateurs d'Echosens, y compris les stagiaires et les salariés intérimaires, ainsi qu'à tous les prestataires et notamment ses prestataires de services, agents, représentants et sous-traitants.

La réputation d'Echosens repose sur l'adhésion de chacun à des règles, des usages et des principes communs qui guident notre conduite au quotidien, et partout dans le monde.

Mise en œuvre et Respect

Le Code d’Ethique vise à assurer l’intégrité dans le fonctionnement d’Echosens. Il a vocation à être diffusé auprès de l’ensemble des collaborateurs du Groupe, dans leur langue locale,

Le Code d’Ethique est accessible sur le site internet d’Echosens (www.echosens.com).

Il pourra être revu à tout moment pour tenir compte des évolutions législatives ou réglementaires applicables et fera l’objet d’une mise à jour datée et signée.

1. PRINCIPES ET OBJECTIFS

Echosens respecte et défend l’ensemble des principes du Pacte mondial lancé en 2000 par les Nations Unies, notamment ceux relatifs aux principes et droits fondamentaux au travail :

- Elimination de la discrimination en matière d’emploi et de profession ;
- Elimination de toute forme de travail forcé et obligatoire ;
- Interdiction du travail des enfants ;
- Respect de la liberté d’association et reconnaissance effective du Droit à la négociation collective.

Responsabilité, équité, exemplarité, respect des droits des personnes, protection de l’environnement, intérêts des patients et des consommateurs, transparence, intégrité et loyauté sont les principes fondamentaux qui guident notre engagement éthique.

Responsabilité : outre le strict respect des lois, règlements et principes éthiques qui régissent nos activités dans le monde entier, en tant qu’entreprise de santé, nous nous engageons à mener nos activités de manière responsable.

L’exemplarité : plus qu’un principe, c’est un devoir qui assure la crédibilité de nos actions tant au sein de notre entreprise que vis-à-vis de nos clients et partenaires.

Equité et Respect des personnes : nous nous efforçons de créer un environnement de travail fondé sur le respect et la confiance mutuels, tant dans les relations entre l’entreprise et ses employés qu’entre les employés eux-mêmes. Ces principes s’appliquent également dans nos relations avec nos partenaires.

Primauté des besoins et des intérêts des patients: en tant qu’acteur du secteur des soins de santé, notre objectif principal est l’amélioration des résultats pour les patients ainsi que le développement de solutions innovantes pour répondre à leurs besoins dans le monde entier, dans le respect des réglementations applicables.

Respect de l’environnement : engagés dans une démarche active de protection de l’environnement, nous cherchons à intégrer des pratiques respectueuses de l’environnement dans le cadre de nos activités par le biais d’une politique de développement durable et solidaire.

Transparence : que ce soit dans le domaine de la recherche ou dans nos relations quotidiennes avec les professionnels de santé, les patients, les autorités publiques, nos actionnaires, nous avons la responsabilité d’agir avec transparence.

Intégrité et loyauté : nous nous engageons à ne pas adopter de comportements susceptibles de corrompre les relations entre les personnes et les entités ou de porter atteinte à la libre concurrence.

Le Code d'éthique ne peut pas détailler toutes les situations possibles dans lesquelles un employé peut être exposé à un risque. Chaque employé doit donc faire preuve de son propre bon sens dans l'application de ces principes en se référant aux règles et directives existantes et, si nécessaire, en demandant l'avis de son supérieur hiérarchique.

2. ENGAGEMENTS

En tant que collaborateur du Groupe, chaque salarié se doit de comprendre les normes et politiques, les respecter, poser les questions et faire part des préoccupations relatives à la conformité qu'il pourrait rencontrer.

Chacun doit également signaler tout acte répréhensible commis au sein d'Echosens. Si vous êtes témoin ou soupçonnez qu'une loi n'a pas été respectée ou que les politiques ont été enfreintes, vous devez le signaler rapidement à votre responsable ainsi aux départements Ressources Humaines et Juridique.

Si les circonstances exigent de protéger votre anonymat, vous pouvez recourir à la procédure du système d'alerte interne (« *Whistleblowing* ») pour effectuer votre signalement.

Les conditions d'accès et de contact à cette procédure sont disponibles sur le site internet d'Echosens.

Tous les collaborateurs sont tenus de s'engager à se comporter de la manière la plus éthique possible en reconnaissant notamment qu'ils ont pris connaissance et accepté de se conformer aux principes du présent Code d'Éthique et de Conduite des Affaires.

Nos Collaborateurs

Echosens promeut la diversité des profils et des parcours ; Echosens s'engage à ce que chacun de ses collaborateurs puisse jouir de ses droits sans distinction de couleur de peau, de sexe, de religion, de convictions politiques, d'origine nationale ou sociale, d'âge, de handicap, d'affiliation syndicale, d'orientation sexuelle ou d'identité de genre.

Echosens bannit toute discrimination, que ce soit en matière de recrutement, de rémunération, d'heures de travail et de repos ou de congés payés, de protection de la maternité, de sécurité de l'emploi, d'affectation de postes, d'évaluation, de formation, de perspectives d'emploi et de sécurité et santé au travail.

Echosens s'oppose à toute forme de violence et de harcèlement physique, sexuel, verbal ou moral.

Echosens veille à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs, s'assure que l'ensemble de ses activités respecte les législations et réglementations sanitaires en vigueur dans tous les pays dans lesquels le Groupe opère et s'attache à mettre en œuvre les meilleures pratiques relatives à la sécurité sur le lieu de travail.

Echosens exige de chaque collaborateur un comportement loyal : chacun d'entre eux se doit de préserver la réputation du Groupe, de ses collaborateurs et de ses partenaires.

En particulier, Echosens attend de ses salariés, conformément à la Charte Informatique, la plus grande vigilance quant à (i) l'utilisation des outils informatiques mis à leur disposition et (ii) leur communication et leurs prises de position sur les réseaux sociaux en veillant notamment à s'assurer que leurs interventions n'engagent qu'eux-mêmes, à garantir le secret professionnel et à respecter autrui.

Nous respectons la **confidentialité des dossiers de nos collaborateurs et leur vie privée.**

Nous nous assurons que seules les personnes disposant d'une autorisation appropriée et de raisons professionnelles valables y ont accès et que cette utilisation est licite et limitée à des fins légales ou commerciales légitimes. Nos collaborateurs ont accès à leur propre dossier.

Nos actionnaires

Les droits des actionnaires du Groupe, français et/ou étrangers, sont protégés par la loi et les principes de gouvernement d'entreprise qui régissent le fonctionnement du Groupe.

Echosens traduit fidèlement ses opérations dans ses comptes et communique en toute indépendance et en toute transparence sur ses performances.

Protection des Données à caractère personnel

Nous nous engageons à nous conformer aux lois applicables en matière de protection des données à caractère personnel, en particulier le Règlement Général sur la protection des Données n°2016/679 (« RGPD ») de l'Union européenne et à la loi n°78-17 informatique et libertés du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur.

Nous nous engageons à garantir la sécurité des données car elle est essentielle pour garantir leur confidentialité, leur intégrité et leur disponibilité continue.

Nous mettons ainsi en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos données contre tout traitement non autorisé ou illégal et contre les pertes, destructions et dommages accidentels.

3. NORMES ET PRATIQUES COMMERCIALES INTERNATIONALES

Nous menons nos activités avec honnêteté et intégrité et sommes engagés à respecter toutes les lois et tous les règlements.

Nous respectons toutes les lois et exigences réglementaires sur les dispositifs médicaux.

Nos produits sont réglementés par les agences gouvernementales et autorités de réglementation dans le monde entier. Les exigences réglementaires comprennent les approbations de commercialisation, les enregistrements de produits, les bonnes pratiques de fabrication, les contrôles de conception et d'étiquetage entre autres.

Nous surveillons les signaux d'alarme et faisons ce que nous pouvons pour prévenir et éviter la fraude.

La prévention de la fraude est essentielle pour préserver notre réputation ; la fraude implique généralement une forme de tromperie visant à obtenir un avantage notamment financier.

Nous insistons sur l'importance de l'intégrité dans l'ensemble de nos activités et de celles de nos partenaires. La fraude est interdite.

Nous suivons scrupuleusement nos politiques et procédures d'achats, d'appels d'offres et de soumissions.

Nous commercialisons nos produits **honnêtement et en conformité avec toutes les lois et réglementations.**

Nous devons préserver notre réputation **d'entreprise leader** dont les produits et services sont reconnus pour leur qualité, leur innovation, leurs caractéristiques, leurs performances et la fiabilité de leurs résultats.

Nous interagissons avec les **professionnels de santé** avec la plus grande éthique.

Nous nous interdisons d'offrir ou de donner quoi que ce soit de valeur à un professionnel de santé afin d'inciter ou influencer ce dernier à prescrire, utiliser, acheter, louer ou recommander notre produit ou service.

Les tiers qui agissent en notre nom et représentent Echosens sont soumis à ces mêmes restrictions et interdictions.

Conformité commerciale : Nous respectons les lois relatives aux douanes, de lutte contre le boycott, sur l'embargo et sur le contrôle du commerce.

Nous nous engageons à remporter des contrats uniquement grâce à la qualité et à la valeur de nos produits et services. Peu importe la coutume locale ou les pratiques concurrentielles, nous n'offrons pas, ne faisons pas, n'autorisons pas, ne demandons pas, n'approuvons pas de recevoir ni ne recevons de paiement d'argent ou de quoi que ce soit de valeur.

Là également, les tiers qui agissent en notre nom (tels les distributeurs et/ou les consultants) sont soumis aux mêmes restrictions.

Lutte contre la corruption et le trafic d'influence : Nous nous engageons à lutter contre toutes les formes de corruption et de trafic d'influence et à respecter les lois et réglementations en vigueur ainsi que nos politiques et directives internes.

Echosens ne tolère aucune forme de corruption et de trafic d'influence et attend de tous ses collaborateurs dans le cadre de leurs relations avec les autorités publiques ou dans le cadre de leurs relations avec les différents partenaires d'Echosens qu'ils n'acceptent pas, ni ne proposent directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un tiers), des sommes d'argent, paiement de facilitation, des cadeaux, des services et tous autres avantages dans le but d'obtenir de ces personnes qu'elles accomplissent ou s'abstiennent d'accomplir un acte qui relève ou qui est facilité par leur activité ou leur fonction.

Les employés d'Echosens doivent informer la direction juridique si un client ou partenaire d'Echosens ou encore tout autre tiers sollicite ou demande des paiements indus.

Toute violation des lois anticorruption peut exposer Echosens mais aussi ses employés pris individuellement à de lourdes sanctions civiles et pénales ainsi qu'à des sanctions disciplinaires.

Lutte contre le blanchiment d'argent : Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Nous ne traitons qu'avec des clients réputés et des tiers impliqués dans des activités commerciales légitimes avec des fonds provenant de sources légitimes.

4. QUALITE DES PRODUITS

La réputation d'Echosens repose indéniablement sur la qualité de ses produits et de ses services. Nous nous engageons à maintenir un système de qualité fiable et efficace, conforme aux exigences mondiales.

Notre site de production basé à Créteil (94000), France, est conforme aux réglementations sur le système de qualité et est certifié ISO 13485, norme internationale qui fournit le cadre réglementaire des systèmes de gestion de la qualité pour les fabricants de dispositifs médicaux.

Le **système de qualité** couvre tous les aspects de nos activités pour assurer la qualité et la sécurité des produits, y compris, mais sans s'y limiter :

- La conception et le développement des produits
- La conception et le contrôle des procédures de fabrication
- La gestion de la qualité des fournisseurs
- Les procédures de contrôle des produits non conformes

5. RESPECT GLOBAL DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES relatives à / aux :

- La stratégie du Groupe
- Informations exclusives telles notamment (i) les programmes informatiques, le savoir-faire, les brevets, secrets commerciaux, dessins techniques, droits d'auteur, idées, inventions, spécifications de produits, prototypes, conceptions techniques, données issues de la recherche et/ou résultats cliniques, (ii) les données marketing, (iii) les données financières telles les prix, les marges, les budgets, (iv) les données ressources humaines, et plus généralement toutes les informations qui caractérisent la spécificité de notre société.
- Informations personnelles de nos salariés et nos clients

Nous devons être très rigoureux quant à la protection de ces informations et avoir recours a minima à la signature d'un engagement de confidentialité lorsqu'un échange d'information est rendu nécessaire. Le service juridique se tient à votre disposition pour vous fournir tout support contractuel en ce sens.

6. RESPECT DU SAVOIR FAIRE d'ECHOSENS ET DE SES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle sont une force indéniable de notre société en matière notamment de brevets ou de droits des marques.

Echosens met tout en œuvre pour protéger ses actifs et ses ressources et s'appuie sur une stratégie de développement de la protection de ses technologies, et de lutte contre la contrefaçon.

7. PROMOTION DE L'INTEGRITE DANS LA CONDUITE DES ACTIVITES

Echosens exige de ses collaborateurs et partenaires un comportement exemplaire en matière d'intégrité.

Le non-respect des réglementations peut exposer le Groupe, ainsi que ses collaborateurs à titre individuel, à des sanctions pénales.

Sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires, les collaborateurs ayant enfreint ces règles et principes directeurs internes s'exposent à des sanctions disciplinaires.

Echosens s'engage, et exige de la part de ses collaborateurs et partenaires, à :

- Lutter contre la corruption et/ou le trafic d'influence sous toutes leurs formes
- Prévenir et gérer les conflits d'intérêt
- Adopter une approche raisonnable quant aux cadeaux et invitations
- Respecter la concurrence.

La Leadership Team et la Direction Juridique demeurent à votre entière disposition pour toute question que vous auriez sur ces sujets et politiques.

Bien cordialement.

Dominique Legros, CEO

Sophie Ribes
Manager Legal Affairs & ESG